

ZAIPME	ZRR	ZFU	BER
O	O	N	N
ZUS	ZAFR	ZRU	Pôle de Comp.
N	O	N	O
ZEGD	ZRD		
N	N		

I. Taxe d'habitation	Taux / Quotité	Date de la délibération	B. Exonérations des meublés de tourisme en ZRR.	Date de la délibération	
A. Abattements	Abattements pour charges de famille : (TH-1) (TH-2) (DOM/TH-3)	Régime de droit commun	Personnes de rang 1 et 2 : Personnes de rang 3 et + :	Gîtes ruraux (TH-6) Meublés de tourisme (TH-6) Chambres d'hôtes (TH-6)	Non Concerné Non Concerné Non Concerné
		Régime différent du droit commun	Personnes de rang 1 et 2 : Personnes de rang 3 et + :	C. Assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans (TH-4)	Non Concerné
	Abattement général facultatif à la base : (TH-1) (DOM TH/TFB-4)	Régime de droit commun			
		Régime différent du droit commun	Non Concerné	Non Concerné	
Abattement spécial facultatif à la base : Abattement spécial handicapé :	(TH-1) (TH-5)				

II. Taxe foncière sur les propriétés bâties	Durée	Taux	Date de la délibération	F. Exonérations en faveur de certains logements.	Durée	Taux	Date de la délibération
A. Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises.							
Exonération en faveur des entreprises nouvelles - 44 sexes CGI (TFB/TP-13)		0%		Logements acquis avec le concours financier de l'Etat		0%	
Exonération en faveur des reprises d'ent. en difficulté - 44 septies CGI (TFB/TP-13)		0%		Logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation		0%	
Exonération pour implantation en zone de restructuration Défens (TFB-25)		0%	Non Concerné	Logements achevés avant 1989 économes en énergie (TFB-22)		0%	
B. Exonérations des meublés de tourisme en ZRR.							
Hôtels (TFB-21)		0%		Logements achevés à partir de 2009 économes en énergie (TFB-22bis)		0%	
Gîtes ruraux (TFB-21)		0%		Logements / Plan de Prévention des Risques Technologiques (TFB-23)		0%	
Meublés de tourisme (TFB-21)		0%		Logements / Plan de Prévention des Risques miniers (TFB-23ter)		0%	
Chambres d'hôtes (TFB-21)		0%		Logements proches d'une installation classée à risques pour la santé (TFB-23bis)		0%	
C. Exonérations en faveur de certaines activités.				Logements acquis en vue de leur location en ZRR (TFB-12)		0%	
Bâtiments affectés à la déshydratation des fourrages (TFB-6)		0%		Prolongation de l'exonération des logements HLM (TFB-3)		0%	Non Concerné
Etablissements participant au service public hospitalier (TFB-10)		0%		G. Suppression des exonérations ou abattements applicables de droit.			
D. Exonérations totales pour la protection de l'environnement.				Exonération de 2 ans / tous immeubles à usage d'habitation (TFB-1)			
Valeur locative des installations antipollution (eaux) (TFB/TP-14)		0%		Exonération de 2 ans / immeubles non financés par des prêts aidés (TFB-1)			
Valeur locative des installations antipollution (atmosphère) (TFB/TP-14)		0%		DOM : Abattement de 30% sur certains immeubles (TFB-7)			Non Concerné
E. Exonérations pour l'innovation et la recherche.				DOM : suppression de l'abattement dégressif			Non Concerné
Jeunes entreprises innovantes ou universitaires (TFB-5)		0%		Immeubles des établissements situés en ZFU (TFB-9 bis)			Non Concerné
Entreprises situées dans les pôles de compétitivité (TFB-11)		0%		Immeubles des étab. situés en Bassins d'emplois à redynamiser (TFB-19)			Non Concerné
III. Taxe foncière sur les propriétés non bâties et TAFNB				J. Réduction de la VL des logements transformés en ZUS (TH-TFB-21)			
Majoration de la valeur locative des terrains constructible (TFNB-15)				J. Réduction de la VL des logements transformés en ZUS (TFB-24).		0%	
Exonération des terrains plantés en arbres truffiers jusqu'au 31/12/2003		0%		J. Réduction de la VL des logements transformés en ZUS (TH-TFB-21)			Non Concerné
Exonération des terrains plantés en noyers (TFNB-16)		0%					
Exonération des terrains plantés en oliviers (TFNB-18)		0%					
Exonération des terrains en agriculture biologique (TFNB-19)		0%					
Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs (TFNB-17)		0%					
Transfert à l'EPIC à Fiscalité Additionnelle de la perception de la TAFNB(TFL-4)			Non Concerné				

IV. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	Durée	Taux / Montant	Date de la délibération	G. Exonérations en faveur de l'aménagement du territoire (ZAIPME/ZAFR).	Création	Extension	Reprise	Reconversion	
A. Détermination de la base minimum de CFE (TP-3)									
CFE - Choix d'un logement d'habitation			27/09/2010						
CFE - Pourcentage de réduction alloué aux redevables exerçant à temps partie									
B. Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises.									
Exonération en faveur des entreprises nouvelles - 44 sexes CG (TFB-TP 13)		2 ans	11/06/1999	Etablissements industriels (TP-18)	Date délibération	05/07/2004	05/07/2004	05/07/2004	
Exonération en faveur des reprises d'ent. en difficulté - 44 septies CG (TFB-TP 13)		2 ans	05/07/2004		Prix de revient max des immo. exonérée:				
Exonération des jeunes entreprises innovantes ou universitaire (TP-17)		7 ans	09/10/2008		Taux d'exonération 1 ^{ère} année (2 ^{ème} si extension)	100%	100%	100%	
Exonération des entreprises dans les pôles de compétitivité (TP-23)		0%			Taux d'exonération 2 ^{ème} année (3 ^{ème} si extension)	100%	100%	100%	
Création d'établissements implantés en ZUS (TP-11)		0%	Non Concerné		Taux d'exonération 3 ^{ème} année (4 ^{ème} si extension)	100%	100%	60%	
Extension d'établissements implantés en ZUS (TP-11)		0%	Non Concerné	Taux d'exonération 4 ^{ème} année (5 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
Exonération pour implantation en zone de restructuration défens (TP-31)		0%	Non Concerné	Taux d'exonération 5 ^{ème} année (6 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
C. Exonérations en faveur des établissements culturels et d'enseignement.									
Exo. des activités ind. et comm. des Ets Publics d'Enseignement (TP-16)		0%		Etablissements de recherche scientifique et technique (TP-18)	Date délibération	05/07/2004	05/07/2004	05/07/2004	
Entreprises de spectacles vivants (TP-4)	Théâtres nationaux	permanente	17/05/1999		Prix de revient max des immo. exonérée:				
	Autres théâtres fixes	permanente	17/05/1999		Taux d'exonération 1 ^{ère} année (2 ^{ème} si extension)	100%	100%	100%	
	Tournées théâtrales	permanente	17/05/1999		Taux d'exonération 2 ^{ème} année (3 ^{ème} si extension)	100%	100%	100%	
	Concerts symphoniques	permanente	17/05/1999		Taux d'exonération 3 ^{ème} année (4 ^{ème} si extension)	100%	100%	60%	
Cinéma (TP-4)	Autres	permanente	17/05/1999	Taux d'exonération 4 ^{ème} année (5 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
	"Art et Essai" réalisant moins de 450 000 entrées / an	permanente	17/05/1999	Taux d'exonération 5 ^{ème} année (6 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
	autres cinémas réalisant moins de 450 000 entrées / an	permanente	27/09/2010	Taux d'exonération 6 ^{ème} année (7 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
autres cinémas réalisant plus de 450 000 entrées / an	permanente	0%		Taux d'exonération 7 ^{ème} année (8 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
D. Exonérations en faveur de certaines professions libérales. (TP-5)				Services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique (TP-18)	Date délibération	05/07/2004	05/07/2004	05/07/2004	
Médecins (art. 1464 D ancien du CGI)		0%			Prix de revient max des immo. exonérée:				
Auxiliaires médicaux (art. 1464 D ancien du CGI)		0%			Taux d'exonération 1 ^{ère} année (2 ^{ème} si extension)	100%	100%	100%	
Médecins (art. 1464 D nouveau du CGI)		0%			Taux d'exonération 2 ^{ème} année (3 ^{ème} si extension)	100%	100%	100%	
Auxiliaires médicaux (art. 1464 D nouveau du CGI)		0%			Taux d'exonération 3 ^{ème} année (4 ^{ème} si extension)	100%	100%	60%	
Vétérinaires (art. 1464 D nouveau du CGI)		0%		Taux d'exonération 4 ^{ème} année (5 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%		
E. Exonérations en faveur de l'environnement (TFB-TP 14)					Taux d'exonération 5 ^{ème} année (6 ^{ème} si extension)	100%	0%		
Exonération totale de la valeur locative des installations antipollution (eaux)	permanente	100%	05/07/2004	H. Suppression des exo / abattements applicables de droit.	Date de la délibération				
Exonération totale de la valeur locative des installations antipollution (atmosphère)	permanente	100%	05/07/2004		Suppression de l'exonération des personnes loueurs toute ou partie de leur habitation principale à titre de ... (TP-2)	Suppression d'exonération de CFE		Suppression d'exonération de CVAE	
Matériels destinés à économiser de l'énergie	permanente	100%	05/07/2007			gîtes ruraux meublés de tourisme meublés ordinaires			
Matériels destinés à réduire le bruit d'installations anciennes	permanente	100%	05/07/2004		Suppression des exonérations de droit dans les ZRU		Non Concerné		Non Concerné
F. Exonérations et abattements en faveur de certaines installations et activités.					Suppression des exonérations de droit dans les ZFU (TP-13 bis)	Non Concerné		Non Concerné	
Abattement en faveur des diffuseurs de presse (TP-10)	permanente	1 600 €	05/07/2004	Suppression des exonérations de droit dans les BER (TP-26)	Non Concerné		Non Concerné		
Librairies labellisées (TP-29)		0%		Suppression des exonérations de droit dans les ZRR (TP-9)	Non Concerné		Non Concerné		
Caisses de crédit municipal (TP-1)		0%		Opposition à sortie progressive d'exonération dans les ZRU/ZFU (TP-13)	Non Concerné		Non Concerné		
				Opposition à l'exonération des investissements nouveaux en Corse (TP-15)	Non Concerné		Non Concerné		
				DOM: suppression de l'abattement dégressif	Non Concerné		Non Concerné		
				I. Transferts de perception de taxes des communes membres vers l'EPIC à Fisc. Add.	Date de la délibération				
				Transfert de la perception de l'IFER installations nucléaires, thermique (TFL-3)	Non Concerné				
				Transfert de la perception de l'IFER installations photovoltaïques, hydrauliques (TFL-3)	Non Concerné				
				Transfert de la perception de l'IFER transformateurs électrique: (TFL-3)	Non Concerné				
				Transfert de la perception de l'IFER antennes relais (TFL-3)	Non Concerné				
				Transfert de la perception de la TASCOM (TFL-1)	Non Concerné				